

Condamnée, l'élue régionale garde son fauteuil

Au cours de la commission permanente du conseil régional Grand Est vendredi, le président Jean Rottner s'est exprimé sur la situation de l'élue ardennaise Pascale Gaillot, présidente de commission condamnée le 6 septembre pour prise illégale d'intérêts.

D'aucuns s'étaient imaginé que sa présence allait prendre toute la place lors des débats de cette journée de rentrée du conseil régional Grand Est. Ce ne fut pas le cas. Vendredi, la situation de Pascale Gaillot n'a finalement été que brièvement évoquée à la demande du président du groupe Rassemblement national (RN), Laurent Jacobelli. Ce dernier s'est exprimé à demi-mot sur le sort qu'entendait réserver Jean Rottner, président du conseil régional, à l'élue ardennaise condamnée le 6 septembre par le tribunal correctionnel de Strasbourg pour prise illégale d'intérêts.

Après cette sanction judiciaire, des voix s'étaient élevées au RN et chez les écologistes pour réclamer la démission de Pascale Gaillot, d'autant que les faits qui lui étaient repro-



Pascale Gaillot a été jugée en juillet devant le tribunal correctionnel de Strasbourg.

Photo ER/Alexandre MARCHI

chés s'étaient déroulés au sein de l'hémicycle régional. Aujourd'hui présidente de la commission Environnement, Pascale Gaillot a, en effet, été condamnée à 10 000 euros d'amende pour avoir voté une subvention de 156 279 euros destinée à une association dont son mari était trésorier.

« Est-ce que vous continuez comme si la justice n'avait pas parlé? », s'est interrogé Laurent Jacobelli à son propos. Pour toute réponse, Jean Rott-

ner a déclaré que « la justice ayant été rendue », qu'un « jugement ayant été donné », il ne lui incombait pas de « commenter » un sujet où, a-t-il tenu à préciser, « il n'y a pas eu d'enrichissement personnel ».

Pour qu'il n'y ait plus d'« erreur »

En revanche, il a jugé bon de réviser le règlement intérieur de son assemblée: « J'ai à veiller sur l'organisation des débats afin qu'ils soient totalement clairs pour qu'il ne puisse plus y avoir d'erreur commise comme ce fut le cas. »

Le président du conseil régional a procédé à un recadrage après cette affaire: « Dès l'instruction d'un dossier, les élus que nous sommes doivent être totalement exclus dès lors qu'il y aurait, potentiellement, un conflit d'intérêts. » Jean Rottner a, enfin, indiqué qu'il n'entendait pas « changer l'organisation de l'exécutif régional », rappelant, au passage, que Pascale Gaillot est « présidente de commission » et qu'elle n'a pas de « délégation »: « Il n'y a que les membres de l'exécutif et les vice-présidents qui ont une délégation. »

Thierry FEDRIGO